



IDÉES
Partage de l'eau
sur fond de tensions
Page C 5



PHILOSOPHIE
Emmanuel Levinas
s'opposerait à l'euthanasie
Page C 6

PERSPECTIVES



Mourir, mais comment ?

Avec le style à l'emporte-pièce qui caractérise son président, la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) réclamait cette semaine la légalisation de l'euthanasie, une pratique qu'elle juge non seulement répandue, mais nécessaire en certaines circonstances. Mais de quoi parle-t-on au juste ici: d'euthanasie, au sens premier du terme, ou de soins de fin de vie mieux balisés?

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

L'exercice a littéralement fait bondir le directeur du Centre de recherche et d'intervention sur le suicide et l'euthanasie (CRISE), Brian Mishara. «La confusion est déjà grande dans la population, or ce sondage ne fait qu'ajouter à la confusion en faisant d'actes tout à fait légaux des actes d'euthanasie», estime le spécialiste, qui croit que la FMSQ confond ici permis de soulager et permis de tuer.

«L'euthanasie consiste à permettre au médecin de tuer un patient par compassion. Les gens détestent ce mot, mais c'est bien ce dont il est question ici», poursuit le professeur au département de psychologie de l'UQAM. Le D^r Patrick Vinay, chef intérimaire du service des soins palliatifs de l'hôpital Notre-Dame du CHUM, le confirme. «L'euthanasie est un meurtre par compassion. C'est un phénomène provoqué de main d'homme avec une intention, celle de faire cesser une vie qui est jugée comme impossible à continuer.»

Une partie de la population et plusieurs médecins palliatifs croient que la sédation palliative, le refus ou l'arrêt de traitement sont des gestes d'euthanasie. Ils ont tort, croit le D^r Vinay. «Si j'arrête votre ventilateur et que vous mourez deux semaines après, ou encore si j'arrête votre ventilateur et que vous mourez deux heures après, ai-je posé un geste d'euthanasie? Non, aucun de ces gestes n'est de l'euthanasie. C'est de l'arrêt de traitement, c'est tout à fait normal et c'est déjà bien encadré au Canada.»

Or l'interprétation faite par la FMSQ est plus large. Ainsi, selon son président, le D^r Gaëtan Barrette, débrancher un polytraumatisé en état de mort cérébrale, c'est aussi l'euthanasie. Idem pour la sédation palliative utilisée pour endormir le patient en fin de vie qui est aux prises avec des douleurs devenues intolérables et intraitables, un protocole qui s'apparente «clairement à un geste d'euthanasie», tranche le D^r Barrette, qui souhaite que ces «zones grises» soient clarifiées une fois pour toutes dans une loi bien balisée.

Pas d'accord, répond le D^r Vinay, qui accompagne au quotidien des patients vers la mort. «Si vous arrêtez le respirateur de quelqu'un qui ne

veut plus de respirateur, ce n'est pas ce geste-là qui le fait mourir, c'est son incapacité biologique à continuer. Ce malade n'a plus biologiquement ce qu'il faut pour vivre et il ne souhaite pas qu'on poursuive l'emploi de moyens extraordinaires pour le garder dans une vie qui est misérable pour lui.»

Le principe est le même pour la sédation palliative, estime l'ancien doyen de la faculté de médecine de l'Université de Montréal. «Il n'y a aucune intention de meurtre là-dedans, il y a l'intention de soulager. Ce n'est pas irréversible, c'est réversible. Est-ce que ça va permettre au malade de sortir de l'enfer qu'il vit? Absolument. Il va se retrouver avec une semaine, un mois de plus d'une vie qui est alors tout à fait tolérable.»

«Je pense qu'il faut accepter de se dire que le malade devant soi a son mystère, que sa journée d'aujourd'hui n'est pas celle de demain»

Entre dignité et laisser-aller

Tolérable. Le mot fait sortir de ses gonds Yvon Bureau, travailleur social et porte-parole du Collectif mourir digne et libre. Celui qui accompagne les mourants depuis des décennies est pourtant un farouche défenseur des soins palliatifs, qu'il préfère appeler «soins de fin de vie». Mais seulement quand ces soins restent «centrés sur la personne». «On veut améliorer la sédation terminale. Demandons-nous d'abord ce que cela veut dire. Je connais une maman qui a été trois semaines à dormir et à mourir. La famille était épuisée, agressive, tannée.»

A son avis, ce ne sont pas les soins qu'il faut d'abord développer, mais la personne. Pour cela, il faut entrer en relation avec le patient, lui laisser les rênes, en quelque sorte. Et lui faire confiance. D'autant que de bons soins palliatifs ne mettront pas un terme à la nécessité de l'euthanasie pour plusieurs, selon M. Bureau. «La philosophie des soins palliatifs, c'est de s'abandonner. Mais les gens veulent garder le contrôle de leur destinée.»

l'expérience du D^r Vinay le porte plutôt à croi-

re que ce genre de discours ne tient plus quand le rideau d'une vie se prépare à tomber. «La pensée d'un bien-portant n'est pas celle d'un malade. Il y a des gens qui disent: "Jamais je ne veux vivre ça". Mais, une fois qu'ils en sont rendus là, ils changent d'idée. Parce que leur qualité de vie, ils ne l'évaluent plus avec une tête de bien-portant, mais avec une tête de malade.»

Le D^r Vinay convient que notre société valorise l'autonomie et condamne son contraire. «Quand tu ne peux plus marcher, que tu restes au lit, au point que tu fais caca dans tes draps ou dans ta couche, on dit que c'est une indignité inacceptable. Mais ces gens-là n'ont jamais fait de soins palliatifs. Ils n'ont jamais vu une fille ou un fils parler à son papa, cloué au lit, tenir une conversation lumineuse. Où il y a des choses qui s'éclaircissent, des pardons qui se disent, des petits bouts de vie qui continuent à tricoter une relation humaine précieuse.»

Les conditions optimales

Bien campés sur leur position respective, Patrick Vinay et Yvon Bureau s'entendent toutefois sur une chose. Et ce n'est pas un détail. La grande majorité des Québécois ne peuvent s'éteindre

dans des conditions optimales. En fait, seulement 15% des mourants bénéficient de ressources en soins palliatifs. Et, parmi ceux-là, une petite minorité seulement arrivent à pousser leur dernier soupir à la maison, entourés des leurs, sous supervision médicale.

Selon Brian Mishara, le Québec ne pourra faire fi du problème encore longtemps. D'autant que les médecins de famille préparent eux aussi un sondage sur le sujet et que le Collège des médecins est en train de mettre la dernière main à son mémoire, attendu au début de novembre. Sans oublier le projet de loi C-384 présenté par la députée bloquiste Francine Lalonde, qui inscrit dans la loi qu'un médecin ne commet pas un homicide s'il aide à mourir dignement une personne qui se trouve en phase terminale ou qui vit des souffrances sans perspective de soulagement.

Mais il faudra, une fois pour toutes, s'entendre sur les termes, prévient le spécialiste. Et ne pas oublier d'inclure le suicide assisté dans notre réflexion collective. «Avant de légaliser l'euthanasie, il faut voir trois choses. Il faut d'abord savoir

VOIR PAGE C 3: COMMENT ?

Plus qu'une question médicale

ANTOINE ROBITAILLE

L'euthanasie n'est pas une question «purement médicale». C'est ce que tient à rappeler Céline Lafontaine, sociologue de l'Université de Montréal qui publiait l'an dernier un essai fort, *La Société post-mortelle* (Seuil) (d'ailleurs mis en nomination cette semaine pour le prix du Gouverneur général). *Le Devoir* l'a jointe à Nantes, où elle séjourne dans le cadre d'une année sabbatique.

Le débat, qui a été déclenché par la Fédération des médecins spécialistes, prend une «tournure inquiétante» selon elle puisqu'on a tendance, au Québec, à se taire lorsque les médecins parlent. Apprendre que l'euthanasie est souvent pratiquée dans les hôpitaux québécois et que les deux tiers des médecins spécialistes sont favorables à cette pratique ne doit pas nous amener à conclure que seuls les professionnels de la santé ont les compétences et la légitimité «pour déterminer le sens et la valeur qu'on accorde à la vie humaine», s'inquiète-t-elle.

Et quelles interrogations fondamentales suscite l'euthanasie! «Qu'elle est le sens de la mort dans notre société? De quel type de soutien bénéficient les familles et les malades en phase termi-

nale?» Il ne faut pas faire l'impasse non plus sur des aspects souvent occultés: les «enjeux économiques et financiers». Ce débat sur l'euthanasie apparaît «dans une société vieillissante où le poids économique et social des personnes âgées et perçu comme une menace à la croissance». Bref, qui décidera si une vie «vaut ou non la peine d'être poursuivie? Face à l'épuisement et à la détresse, est-ce que les familles ont vraiment les moyens de prendre une décision éclairée?» Sur ces questions, le commun des mortels a autant le droit de s'exprimer que le médecin, insiste-t-elle.

Pour ou contre?

S'oppose-t-elle à l'euthanasie? «Il ne s'agit pas d'être pour ou contre l'euthanasie, mais plutôt d'en saisir toute la complexité et les différentes facettes.»

Par exemple, n'est-il pas paradoxal que notre société rêve tant de prolonger la vie (grâce au sport, à la nourriture saine, à certains produits prétendument miraculeux, à des prothèses, etc.), jusqu'à s'imaginer un jour immortelle, mais qu'en même temps, elle accepte de plus en plus d'abrèger cette même vie dès que la «qualité» n'y est plus? Dès qu'un «choix autonome» a été fait

VOIR PAGE C 3: QUESTION MÉDICALE

PERSPECTIVES

Le jeu de la chaise musicale à la russe

Un an et demi après l'élection de Medvedev, la Russie semble déjà en campagne

HÉLÈNE DESPIC-POPOVIC

À Moscou, la blague fait déjà fureur. Elle se passe en 2024, en pleine campagne électorale pour l'élection présidentielle. Deux Russes se rencontrent. L'un demande à l'autre: «Sais-tu qui va gagner? Moi, je n'en ai aucune idée.» Le second lui répond: «Mais si, on le sait. En Russie, un chevelu succède toujours à un chauve.» Et il poursuit comme un disque rayé: «On a eu Lénine puis Staline, Khrouchtchev puis Brejnev, Gorbatchev puis Eltsine, Poutine puis Medvedev, Poutine puis Medvedev, Poutine puis Medvedev...»

Un an et demi après l'élection de Dmitri Medvedev et moins de trois ans avant un nouveau scrutin présidentiel, la Russie semble déjà en campagne. Le 11 septembre, devant un aréopage international, le premier ministre, Vladimir Poutine, n'a pas fait mystère de son intention de tâter de nouveau à la fonction suprême qu'il a déjà exercée par deux fois de 2000 à 2008. S'il venait à être élu en 2012, cette fois pour six ans (puisque le mandat a été prolongé par une réforme que l'on dit avoir été faite exprès pour lui), il pourrait rester à la tête du pays pendant deux nouveaux termes.

Ce qui nous mène à la date fatidique de 2024 dont parle la blague qui fait rire tout Moscou. Évoquant à son tour l'élection de 2012, cette fois devant un parterre d'étudiants lors d'une conférence à Pittsburgh, le président Dmitri Medvedev, l'homme que Vladimir Poutine a fait élire parce qu'il ne pouvait pas briguer un troisième mandat en 2008, n'a pas exclu d'être de nouveau candidat. Pas plus qu'il n'a exclu de devenir à cette date le premier ministre de Vladimir Poutine. «Pourquoi ne pas être candidat si je travaille bien et que les gens me font confiance?», a-t-il lancé, avant de conclure: «Je ne veux pas me projeter dans le futur, mais si le pays pense que c'est utile, je suis prêt à occuper n'importe quel poste.» Ce jeu de chaises musicales pourrait se prolonger indéfiniment. Aujourd'hui âgé de 44 ans, Dmitri Medvedev, le petit juriste qui ne doit sa position qu'au fait d'être, comme Vladimir Poutine, originaire de Saint-Petersbourg et d'avoir partagé avec lui les secrets de la direction de cette municipalité dans les années 90, n'aura que 59 ans en 2024. Un âge où beaucoup de politiciens ne font qu'accéder aux plus hautes fonctions, alors que lui sera déjà un vieux routier du métier. Vladimir Poutine aura alors 72 ans.

«Entre eux»

«Si les deux hommes étaient candidats en 2012, nous pourrions assister à une vraie compétition avec un vrai choix entre deux stratégies pour la Russie. Poutine est déjà en campagne et soigne sa cote de popularité. Et Medvedev, lui, veut donner l'image d'un modernisateur», explique Vladimir Frolov, président d'une société de relations publiques travaillant pour le gouvernement. Ce scénario est pourtant le moins vraisemblable. Vladimir Poutine lui-même a souligné que les deux hommes «décideront entre eux lequel des deux sera candidat en 2012». Dmitri Medvedev, qui s'était fait remarquer en publiant, au début de septembre, dans la presse russe une tribune dans laquelle il dénonçait l'inefficacité du système, préfère maintenir l'incertitude pour mieux soigner



Le tandem Poutine-Medvedev pourrait se succéder à lui-même en 2012.

son image de démocrate. Mais cette image a peu de consistance, car les défenseurs russes des droits de la personne continuent d'être harcelés comme jamais auparavant.

«Poutine ne se rend même pas compte combien ses propos sont antidémocratiques», relève l'éditorialiste russe Ioulia Latynina. Medvedev ne sera pas candidat contre lui, car il n'y a pas plus de différences politiques entre Poutine et lui qu'entre un homme et son lacet de chaussure», dit-elle. Les tentatives du jeune président pour apparaître sous un nouveau jour sont vaines. «Quelquefois, il se rappelle qu'il est un homme, mais cela relève de la psychologie, pas de la politique», dit la commentatrice, qui souligne que Medvedev «sait bien que, s'il faisait quelque chose de concret contre Poutine, il lui arriverait malheur».

La plupart des analystes font également remarquer que les collaborateurs des deux hommes surventent les différences entre leur patron respectif. Un des proches de Dmitri Medvedev, Igor

ourgens, qui dirige l'Institut du développement contemporain, est allé jusqu'à faire remarquer que Vladimir Poutine ressemblerait à Leonid Brejnev, le géronte soviétique par excellence (il dirigea l'URSS de 1964 à 1982), s'il se représentait à la présidence... Surtout en 2018, lorsqu'il aura 66 ans.

«Poutine est déjà en campagne et soigne sa cote de popularité»

Faiseur de roi

Mais la réalité du pouvoir ne joue pas en faveur de Medvedev. Plus populaire que l'actuel président dans tous les sondages, y compris ceux réalisés par des enquêteurs indépendants comme l'Institut Levada, Poutine a la haute main sur l'économie russe et jouit du soutien des anciens du KGB et de l'armée, qui forment l'essentiel des nouvelles élites du pays. Il contrôle le parti Russie unie, et par ce biais les gouverneurs ainsi que le Parlement (où il a plus des deux tiers des sièges), ce qui lui permet de changer la Constitution. Et d'utiliser à son profit, lors d'élections,

les fameuses ressources administratives (budgets, bureaux de vote, médias) qui font les rois. «On dit que, en Occident, les procédures électorales sont certaines et les résultats, incertains, alors que, en Russie, les procédures sont incertaines et les résultats, certains», ricane Igor Mintousov, le p.-d.g. de Niccolo M, une entreprise de communication politique. L'homme sait de quoi il parle. Il a collaboré à une étude intitulée *Crime sans châtiment*, dans laquelle il a calculé le niveau de fraude atteint lors de l'élection présidentielle de 2008, qui a vu triompher Medvedev, le dauphin de Poutine, avec plus de 65 % des voix. Ce taux de falsification était, selon Mintousov, de 10 %, ce qui signifie que le président aurait été élu même sans fraude.

Des révélations qui n'étonnent personne. «Pour les Russes, la stabilité est plus importante que la démocratie et ils sont prêts à échanger la seconde pour la première.» Avec cette philosophie, Poutine a de longues années devant lui.

Libération

Au Kenya, la faim est revenue

La sécheresse qui frappe le nord du pays touche presque quatre millions de personnes

STÉPHANIE BRAQUEHAIS

Archers Post —Autour de deux fossés à demi remplis d'une eau saumâtre, les animaux tombent d'épuisement avant les hommes. À plusieurs reprises, un âne s'écroule dans la source, le seul point d'eau trouvé depuis plus de cinq jours, tandis que deux éleveurs tentent avec l'énergie du désespoir de le repêcher. À côté d'eux, des femmes continuent, imperturbables, à recueillir dans des jerricans le précieux liquide au cœur des cadavres d'animaux. De quoi abreuver les enfants, les parents et le reste du troupeau encore vivant.

«Depuis que je suis né, je n'ai jamais vu ça. Pas une goutte de pluie», témoigne Peter Lolmongoi, un éleveur de 27 ans. Même les ânes meurent. Nous restons souvent plusieurs jours sans nourriture et sans eau.» Ce Moran (guerrier samburu) vêtu d'une shuka, vêtement traditionnel noué autour de la taille, possédait 150 vaches; seules 15 sont encore en vie. Le seul espoir de ces familles de pasteurs rassemblées à Lolokwe, une trentaine de kilomètres au nord d'Archers Post (nord-est du Kenya), c'est ce marécage, rempli de temps à autre par une société de construction chinoise chargée de bitumer la route à quelques mètres de là et qui, soumise à la pression des communautés, distribue quelques citernes d'eau pour acheter une paix provisoire.

Au Kenya, après quatre saisons des pluies inexistantes, 3,8 millions de personnes, soit 10 % de la population d'après l'ONU, ont besoin d'une aide alimentaire d'urgence. Les communautés pastorales font partie des populations les plus durement touchées par cette sécheresse, qui est «la pire depuis plus d'une décennie» selon l'ONG Oxfam qui, fin septembre, évoquait des taux de malnutrition dépassant le seuil d'urgence dans certaines régions. Après avoir parcouru plus de 100 kilomètres en quête d'eau et de pâturages au pied du mont Kenya, ces populations n'ont trouvé que rivières asséchées et paysages désolés. Des centaines de milliers de têtes de bétail ont succombé, laissant les éleveurs sans ressource et contraints de vendre des animaux squelettiques pour des sommes de 10 à 20 fois inférieures à la moyenne. Tout ça pour acheter de la farine de maïs dont les prix ont doublé, voire triplé en raison de la crise financière.



Ce paysan du district de Kirinyaga, au sud-ouest de Nairobi, ne manque pas d'eau, contrairement à une partie importante de la population.

3 dollars au lieu de 500

Le samedi, au marché d'Archers Post, les acheteurs potentiels tâtent les flans osseux des animaux et marchandent âprement avec les éleveurs qui souvent secouent la tête, offusqués de voir qu'une vache qu'ils auraient pu vendre 500 \$ se négocie autour de 3 \$. «Je ne vais même pas pouvoir nourrir ma famille pour deux jours», dit Francis Lekapana, 29 ans, qui vient de céder deux chèvres pour trois fois rien. Souvent, les bêtes meurent en chemin

avant d'atteindre le marché. On ne trouve plus de pâturages et on nous interdit d'aller dans les parcs, comme si les animaux sauvages étaient prioritaires», soupire-t-il, faisant référence aux trois réserves de la région et aux ranchs qui attirent les touristes chaque année dans des campements de luxe. Leur accès est interdit aux éleveurs, qui tentent souvent de tromper la vigilance des gardes forestiers pour nourrir leur bétail, mais aussi pour chasser quelques gazelles.

Trop tard

«Je ne vois pas beaucoup de soutien de la part du gouvernement», estime Alex Kayanda, qui dirige une petite ONG locale à Archers Post. L'aide est arrivée trop tard, en trop faible quantité. Mais surtout, alors que nous sommes touchés de plein fouet par la crise et le réchauffement climatique, rien n'est fait sur le terrain pour informer les éleveurs sur les prédictions météorologiques ou pour les éduquer sur les alternatives possibles.» La confiance envers le gouvernement a aussi été ébranlée par de nombreux scandales de corruption, tels ces 100 000 sacs de maïs qui ont disparu des réserves nationales stratégiques en début d'année et qui ont été revendus au Sud-Soudan par des hommes d'affaires véreux soutenus au plus haut niveau.

Contrairement à certaines idées reçues, la sécheresse, loin de provoquer les conflits autour des vols de bétail, les apaise temporairement: en cas de coups durs, les communautés pastorales se serrent les coudes et partagent les points d'eau, attendant la saison des pluies pour recommencer leurs raids.

Pourtant, depuis le début de l'année les affrontements se sont multipliés, faisant plus de 300 morts dans le pays et 70 pour la seule région d'Isiolo selon un rapport de l'OCHA, le bureau de coordination de l'aide humanitaire de l'ONU. «Les vols de bétail ont surtout lieu quand il y a de l'eau et que les animaux sont vigoureux, cela fait partie des traditions des communautés ici. Quel serait l'intérêt de voler des vaches qui ne peuvent même plus marcher?», interroge Alex Kayanda. Mais le problème, c'est que les hommes politiques locaux qui veulent gagner des votes distribuent des armes de tous les côtés, en plus des armes illégales venues d'Éthiopie ou de Somalie.»

Autre préoccupation, ces centaines de jeunes Morans qui, ayant perdu tout leur troupeau, se rassemblent dans les zones urbaines. «On voit de plus en plus de mendiants», signale Sebastian Lesinik, le sous-préfet adjoint d'Archers Post. Ils sont dans les rues, vont même dans les écoles pour réclamer de la nourriture. De plus en plus d'attaques ont lieu en ville, sur les véhicules circulant sur les routes, cela ressemble maintenant à de la vraie criminalité.»

Dans quelques semaines, la pluie tant attendue doit arriver, selon les prévisions météo, mais les inondations pourraient en fait provoquer encore plus de décès parmi le bétail déjà affaibli...

Libération

PERSPECTIVES

Quand le gouvernement veut taire la vérité

Le gouvernement Harper met des bâtons dans les roues d'un organisme qui enquête sur le transfert des détenus afghans

Les soldats canadiens et les officiers de la police militaire ont-ils contrevenu à la convention de Genève en transférant des prisonniers faits en Afghanistan aux autorités locales, alors que les risques de torture étaient élevés? La question est importante et une enquête publique a été déclenchée. Mais le gouvernement Harper doit porter le blâme de la suspension des audiences.

ALEC CASTONGUAY

Après dix jours d'un bras de fer devenu public entre le gouvernement Harper et la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire (CEPPM), on commence à y voir un peu plus clair. Et le gouvernement n'a pas le beau rôle. Visiblement, les avocats et les fonctionnaires fédéraux ont le mandat de retarder et même de faire dérailler l'enquête publique.

Mercredi, avant d'ajourner les travaux de la commission d'enquête pour plusieurs mois — le temps que la Cour fédérale se penche sur l'étendue du mandat de l'enquête — le président de la CEPPM, Peter A. Tinsley, a fait une longue déclaration pour épingle le gouvernement.

Il a qualifié de «*kafkaïens*» les agissements du gouvernement. La CEPPM a beau avoir été créée en 1998 par le Parlement pour surveiller la police militaire, dans la foulée du scandale de l'armée canadienne en Somalie, lorsque vient le temps de se pencher sur des «*allégations graves*» qui peuvent politiquement nuire au gouvernement, ce dernier refuse de collaborer avec les enquêteurs et les procureurs de l'organisme indépendant, a-t-il lancé, visiblement frustré par la situation.

«*Peu importe le pouvoir accordé par le Parlement, la présente expérience montre que, quand le gouvernement refuse de collaborer, la bataille n'est pas à armes égales*», a soutenu Peter A. Tinsley. «*Je suis d'avis que des leçons-clés de l'expérience en Somalie n'ont pas été retenues*». Il parle d'un «*manque de transparence*» qui finira par «*miner la confiance du public envers la police militaire*». Or la création de la CEPPM visait justement à restaurer cette confiance.

La CEPPM tente de faire la lumière sur les agissements de la police militaire et des soldats canadiens dans le transfert des détenus aux services secrets locaux depuis février 2007. Et le nœud du problème est le même depuis le début: les documents.

Pas d'accès à la preuve

Comme toutes les commissions d'enquête, la CEPPM veut avoir accès aux rapports, aux documents et aux notes internes des Forces canadiennes et du ministère des Affaires étrangères pour bâtir sa preuve et préparer les interrogatoires.

Lorsque la CEPPM a accepté, à la demande d'Amnistie internationale et de l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique, de se pencher sur le transfert des détenus, en février 2007, le président Tinsley n'avait pas l'intention de faire une enquête publique. Il souhaitait faire une investigation interne et répondre aux allégations des deux ONG.

Mais, devant le refus du gouvernement de fournir des documents importants, Peter A. Tinsley s'est résigné à lancer une enquête publique, une démarche plus longue, plus coûteuse et surtout plus controversée pour le gouvernement. Mais l'enquête publique accorde aussi davantage de pouvoirs au commissaire Tinsley, y compris celui de forcer des gens à comparaître. Il voulait ainsi montrer au gouvernement son sérieux.

Mais rien n'a changé. Depuis le début, le gouvernement affirme que la sécurité nationale le force à passer tous les documents au peigne fin, question de ne pas exposer à des risques les opérations militaires en Afghanistan. Les avocats du gouvernement plaident que cela prend du temps. Mais, deux ans plus tard, toujours rien...

Cette lenteur à fournir les rapports demandés et l'obstination du gouvernement ont fait dire au commissaire que la sécurité nationale n'est pas en cause. «*Il est clair que cette absence de documents est le résultat d'une politique et d'un choix administratif qui n'ont rien à voir avec le respect strict de la loi*», a dit M. Tinsley cette semaine. «*Pourquoi le gouvernement n'est-il pas capable de nous fournir le moindre bout de papier?*», a-t-il lancé.

COMMENT ?

SUIITE DE LA PAGE C 1

de quoi on parle. Il faut ensuite déterminer si les actions existantes sont suffisantes. Et, sinon, il faut se demander si le suicide assisté n'est pas préférable à l'euthanasie, puisqu'il laisse plus de place au libre arbitre de la personne.»

Yvon Bureau, lui, refuse catégoriquement de franchir cette ligne. «*Je pense qu'on doit garder criminel tout ce qui s'appelle aide au suicide, meurtre par compassion, soit les euthanasies non respectueuses d'un cadre très précis*». Il faut plutôt s'inspirer du modèle belge où chaque geste est balisé, encadré, suivi, croit le travailleur social, qui, au terme «*euthanasie*», préfère «*aide médicale active à mourir*» (AMAM).

D'après le D^r Vinay, c'est déjà aller trop loin. «*Je pense qu'il faut accepter de se dire que le malade devant soi a son mystère, que sa journée d'aujourd'hui n'est pas celle de demain. Je suis*

là pour l'aider et je vais tout faire pour l'aider, y compris s'il me demande de s'évader de ce présent. Mais je ne le ferai pas en prenant une 22 et en lui tirant une balle dans la tête, comme je ne le ferai pas en lui injectant du chlorure de potassium intraveineux ou en lui donnant des doses pharmacologiques inappropriées de médicaments.»

Et ce, même si ce même patient est cloué à son lit à attendre la mort dans la plus grande invalidité. «*Nous ne sommes pas dignes seulement par ce que nous faisons, mais par ce que nous sommes*», croit le D^r Vinay, qui refuse de voir la réflexion entourant l'euthanasie comme un problème strictement médical. Pour lui, l'euthanasie n'est pas un problème d'éthique ou de philosophie, c'est un problème humain, d'abord et avant tout. A la société, donc, de trancher.

Le Devoir



Des prisonniers de l'armée canadienne dans la région de Kaboul, en 2004

Refus !

Le Devoir a d'ailleurs révélé hier que certains documents déjà censurés par le gouvernement, et donc inoffensifs sur le plan de la sécurité nationale, ont été refusés à la CEPPM.

De plus, les procureurs de la commission d'enquête ont tous une cote de sécurité assez élevée pour avoir accès à tous les documents, y compris les plus délicats. Le gouvernement dit néanmoins vouloir les épurer avant de les remettre à la CEPPM.

Cherchant à satisfaire le gouvernement malgré tout, Peter A. Tinsley a suggéré de tenir certaines audiences à huis clos pour préserver la sécurité nationale. Cela aurait accéléré les procédures. Une excellente idée, affirme Michel Drapeau, qui est avocat spécialisé en droit militaire et professeur à l'université d'Ottawa. «*Cette procédure a été utilisée avec succès dans l'enquête sur Maher Arar*», dit-il.

Le refus du gouvernement de procéder ainsi l'a étonné. «*Ça montre que le gouvernement va trop loin et que ça n'a rien à voir avec la sécurité nationale*», dit M^r Drapeau.

Ce dernier, qui connaît Peter A. Tinsley depuis plusieurs années, affirme d'ailleurs que le commissaire serait le dernier à vouloir mettre en danger la sécurité nationale. «*Ce n'est pas un deux de pique, Tinsley!*», lance-t-il. «*C'est un homme d'une grande compétence, au parcours irréprochable*». M. Tinsley a passé 28 ans dans les Forces canadiennes, d'abord comme policier militaire, puis comme avocat.

Arrive le début des audiences publiques, le 7 octobre dernier. Toujours aucun document. Les procureurs n'ont donc aucune information sur papier pour lancer les procédures, et les avocats de la défense, rien pour aider les témoins lors de leur comparution. Il en résulte une «*iniquité*» pour les personnes appelées à la barre, a tranché M. Tinsley.

L'ajournement survenu cette semaine est d'ailleurs en grande partie fondé sur ce manque d'équité et l'absence des documents. «*On espère que, dans les prochains mois, pendant qu'on attend le jugement de la Cour fédérale, le gouvernement va nous fournir des documents*», dit Geneviève Coutlée, procureure à la CEPPM.

Une opposition sans précédent

Mme Coutlée soutient que jamais la commission n'a eu à faire face à autant d'animosité lors d'une enquête. «*On a déjà eu un peu d'opposition de la part des sujets d'une plainte, mais, de la part du gouvernement, c'est la première fois*», dit-elle.

Il faut dire que la CEPPM en est seulement à sa deuxième enquête publique. La première, il y a quelques années, sur les méthodes d'enquête de la police militaire, avait fait beaucoup moins de bruit. Et le sujet n'était pas aussi sensible pour le gouvernement.

Cette fois, on constate qu'Ottawa est même allé jusqu'à intimider certains témoins qui devaient passer devant la commission d'enquête. Le procureur principal du gouvernement dans ce dossier, Alain Préfontaine, a envoyé une lettre à tous les témoins, le 28 juillet dernier, pour les avertir que la «*réputation*» de ceux qui coopéraient avec la CEPPM était en jeu. Un geste qui a soulevé la colère des procureurs de la commission et des avocats de la défense qui représentent ces clients.

Dans une brève entrevue, Alain Préfontaine a déclaré que les témoins étaient des personnes intelligentes et que dire qu'elles pouvaient être intimidées était exagéré.

Manque de pouvoirs

La controverse entourant les audiences de la CEPPM est «*très négative*» pour le gouvernement, estime Michel Drapeau. «*On voit que le gouvernement n'aime pas ses propres organismes de surveillance. Pourtant, un état de droit et de démocratie a besoin de tels organismes. Et les principes doivent s'appliquer universellement, qu'on soit en guerre ou non*», dit-il.

Michel Drapeau affirme que les récents événements démontrent que la CEPPM n'a pas assez de pouvoirs quand les choses se corsent. «*On devrait revoir la loi qui a créé la CEPPM. Cette loi est dégriffée présentement. Le gouvernement peut freiner les travaux et les recours du commissaire sont très faibles*», dit-il. Rendez-vous pour la suite dans quelques mois, lorsque les audiences reprendront.

Le Devoir

«*Pourquoi le gouvernement n'est-il pas capable de nous fournir le moindre bout de papier?*»

QUESTION MÉDICALE

SUIITE DE LA PAGE C 1

par un souffrant. C'est une des questions analysées dans *La Société post-mortelle*.

Sa réponse: «*Le discours sur le droit de mourir et sur le droit de choisir dissimule le fait qu'en réalité, ce sont les autorités médicales qui déterminent les paramètres du mourir*». D'ailleurs, ceux qui militent pour l'euthanasie et pour le suicide assisté militent en même temps pour l'utilisation de toutes les sciences afin de prolonger la vie, la rendre plus «*performante*», seule mesure de sa valeur, aujourd'hui.

«*Des deux côtés, il y a une forme de négation de la mortalité*», fait-elle remarquer. La médicalisation de la vie a tendance à toujours l'emporter, aujourd'hui. De même, la question de la «*dignité*» est piégée. «*Ça ne se perd pas, la dignité. Or, lorsqu'on axe tout autour de la qualité de vie, on lie la notion de dignité à celle de la qualité de vie, elle-même liée à la performance*», disait-elle lors d'un entretien l'an dernier avec *Le Devoir*.

Le Devoir

La boîte de Pandore



MICHEL DAVID

Malgré des révélations de plus en plus troublantes, on peut comprendre l'hésitation du gouvernement Charest à donner le feu vert à la tenue d'une enquête publique sur l'industrie de la construction, que l'opposition réclame à grands cris. Politiquement, il a beaucoup plus à perdre qu'à gagner.

Robert Bourassa pensait bien faire en septembre 1972, quand il a créé la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO), puis la commission Cliche sur l'industrie de la construction en 1974. Dans un cas comme dans l'autre, la société québécoise y a gagné, même si la victoire contre le crime organisé ne peut jamais être définitive. En revanche, le PLQ en a certainement pâti.

Il est facile d'instituer une commission d'enquête publique, mais on ne sait jamais comment elle va finir, ni l'effet qu'elle aura sur la population. Paul Martin peut en témoigner. Lui aussi croyait bien faire en demandant au juge Gomery de faire la lumière sur le programme des commandites. Cela a été la fin de sa carrière politique.

Au départ, la CECO visait à démanteler les réseaux de drogue, de jeu et de prostitution. De fil en aiguille, elle s'est cependant intéressée à d'autres sujets: la viande avariée, le prêt usuraire, la corruption dans l'industrie du vêtement, etc. Cela n'en finissait plus.

Les choses ont carrément mal tourné pour le gouvernement Bourassa quand la commission a entrepris d'examiner les liens entre la mafia et l'ancien ministre Pierre Laporte, assassiné par le FLQ quelques années auparavant.

Cela ne s'est pas amélioré quand la commission Cliche a découvert que l'éminence grise du régime, Paul Desrochers, dinait au Club de la Garnison avec le parrain de la FTQ-Construction, André «*Dédé*» Desjardins, lié à des criminels notoires.

Au bout du compte, ces enquêtes ont renforcé l'impression d'une corruption généralisée qui a puissamment contribué à la défaite libérale en 1976. D'ailleurs, quand il a repris le pouvoir en 1985, M. Bourassa n'a plus jamais créé de commission d'enquête publique.

Si la pression de l'opinion devient telle que le gouvernement Charest doit se résoudre à ordonner une enquête, le problème sera d'en restreindre suffisamment la portée pour minimiser le risque de dérapage.

Le saccage du chantier de la baie James, survenu à une période d'intense maraudage, avait permis de limiter le mandat de la commission Cliche à l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction.

Les informations qui s'accumulent depuis plusieurs mois témoignent toutefois d'un problème généralisé: collusion systématique renforcée par l'intimidation, présence de la mafia, connivence de dirigeants syndicaux, corruption de fonctionnaires, complaisance d'élus municipaux, etc.

S'il est exact que la «*mafia italienne montréalaise*» contrôle l'ensemble du système et touche 3 % sur chaque contrat, comme un ancien ingénieur du ministère des Transports l'a déclaré devant une caméra de télévision, cela suppose que bien des gens ferment les yeux.

À Québec, on semble avoir déjà exclu l'hypothèse d'une commission composée de plusieurs membres, comme celle qu'avait présidée le juge Cliche, assisté de Brian Mulroney et de Guy Chevrette. On envisage plutôt la formule d'un seul juge assisté d'un procureur.

Peu importe la formule retenue, une enquête publique risque de se transformer en boîte de Pandore, dont il ne sortirait rien de bon pour le gouvernement Charest. Même si aucune irrégularité n'était constatée de son côté, on découvrirait sans doute que nombre de bénéficiaires de contrats gouvernementaux ont également contribué à la caisse du PLQ. Cela n'impliquerait pas nécessairement une relation de cause à effet, mais l'opposition ne s'embarrasserait pas de pareilles nuances.

Avec la désinvolture arrogante qui lui devient coutumière, le ministre des Finances, Raymond Bachand, a écarté une fois de plus le «*spectacle d'une commission d'enquête*», au profit des enquêtes policières.

Son collègue ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, s'est dit heureux s'apprendre que, dans le cas de Boisbriand, où l'entrepreneur Lino Zambito a accaparé plus de la moitié des contrats depuis cinq ans et a tenté d'y empêcher la tenue des élections le 1^{er} novembre, une enquête avait été ouverte par le... Directeur général des élections.

Certes, il importe que le scrutin se déroule dans un climat serein, mais il faudrait peut-être s'intéresser aussi aux contrats de M. Zambito. Au moment où le gouvernement annonce qu'il faudra se serrer la ceinture et laisse entrevoir d'importantes hausses de tarifs, la gabegie est d'autant plus choquante.

Il est vrai que la tenue d'une enquête publique ne garantirait pas nécessairement que des bandits seraient jetés en prison, comme M. Bachand dit le souhaiter, mais les enquêtes policières se sont succédé à la course des dernières années sans donner lieu à la moindre poursuite.

«*Il est certain que la patience a des limites*», a lancé hier le ministre de la Sécurité publique, Jacques Dupuis. En général, le degré de patience des gouvernements est fonction de l'humeur de la population. A moins de trouver rapidement des coupables à lui jeter en pâture, il deviendra impossible de justifier le refus d'une enquête sans donner l'impression d'avoir quelque chose à cacher.

mdavid@ledevoir.com

Le Devoir

ÉDITORIAL

Contrats de construction

Vite, une enquête!

Faut-il confier à une commission d'enquête le mandat de faire la lumière sur l'existence d'un système mafieux de collusion entre des entreprises du secteur de la construction pour s'approprier des contrats dans le secteur public et en gonfler les coûts? Le gouvernement du Québec dit ne pas fermer la porte à une telle idée. Pourtant, il hésite pour l'instant même si les raisons qui militent en faveur d'une telle enquête sont nombreuses.

La preuve de l'existence d'un tel système mafieux n'est plus à faire. Ce n'est plus de l'ordre de la rumeur. Ce n'est pas non plus une légende urbaine. Voici déjà quelques années que, sous le sceau de la confiance, des personnes portent à l'attention des autorités policières et des médias des situations où des contrats ont été accordés largement au-delà des estimations. À Québec, on a longtemps fait valoir qu'il s'agissait de cas d'espèce. On sait maintenant que ce n'était pas des exceptions. Les langues se délient et plusieurs médias ont publié des informations qui sont troublantes, voire révoltantes puisque ce sont des centaines de millions qui sont ainsi détournés des fonds publics. La patience a des limites qui sont atteintes!

Le gouvernement Charest ne peut plus prétendre ignorer l'ampleur du problème, surtout pas après la diffusion à Radio-Canada jeudi d'une enquête où l'on voit un entrepreneur en construction, comblé de contrats par la Ville de Boisbriand, tenter d'influencer le cours de l'élection en faveur de la mairesse sortante. Une enquête élargie mettrait en péril des enquêtes policières en cours, fait-on valoir. On veut bien croire que les policiers font leur travail du mieux qu'ils peuvent, mais leur capacité à mettre au jour l'existence d'un système est limitée. Tout au plus pourront-ils épinglez quelques contrevenants à qui on intentera des procès dans l'espoir d'obtenir des condamnations qui auront valeur d'exemple.

Une commission d'enquête aura des moyens plus puissants. Il lui sera possible, si le gouvernement lui accorde un mandat qui n'est pas assorti de mille restrictions, d'aller mettre son nez partout où elle a des raisons de croire qu'il y ait pu avoir malversation. Elle pourra se pencher sur le cas de grandes municipalités comme Montréal, Laval, Longueuil, Québec, et sur celui de plus petites comme Boisbriand. Elle pourra aller voir si les assertions voulant que la construction des routes au Québec soit de 10 % plus cher qu'en Ontario et vérifier s'il y a eu collusion.

Ces dernières années, ce sont des milliards que les gouvernements ont mis à la disposition des municipalités pour des projets d'infrastructures. Quant au ministère québécois des Transports, il investira 41,8 milliards en cinq ans pour la reconstruction de routes, de viaducs et d'échangeurs, ainsi que de nouvelles routes. L'assiette au beurre est bien garnie et sa vue est de nature à aiguïser l'appétit de profiteurs. Exposer publiquement les faits demeure le meilleur outil de dissuasion dont le gouvernement dispose.

Le mandat d'une telle commission sera par ailleurs d'envisager des réformes, un domaine où la police ne peut intervenir. Il y a manifestement un problème avec le système d'appels d'offres et de soumissions publiques, que des entrepreneurs véreux ont perverti avec la complaisance, active dans certains cas et passive dans d'autres, de fonctionnaires et d'élus. Il faut revoir les modes de contrôle le plus rapidement possible. À tous les égards, il y a urgence. Ce serait de la négligence de la part du gouvernement de ne pas agir maintenant.

bdescoteaux@ledevoir.com

Grippe A(H1N1)

La route des indécis

Ca y est! Voilà que la confusion engendrée par le fouillis d'informations contradictoires diffusées sur la grippe A(H1N1) a fait place à une forme d'insouciance dont les répercussions pourraient être graves. Incertains des effets du vaccin ou tout simplement mal informés, plusieurs ont déjà décidé de boudier la campagne prochaine de vaccination. Mais cette fausse assurance pourrait bien être la cause d'un vrai scénario catastrophe.

«Actuellement, le scénario qui suscite le plus de craintes, c'est celui où les gens ne répondraient pas à la vaccination», a indiqué jeudi le ministre de la Santé, Yves Bolduc, au moment de dévoiler un petit guide destiné à dissiper une partie de la confusion entourant la grippe A. Les autorités, visiblement inquiètes de ce scepticisme ambiant, craignent de subir les effets pervers d'une mauvaise campagne d'information et d'une coordination défailante. Lorsque le temps des bilans sera venu, on insistera sur l'effet capital d'une intendance politique solide en temps de pandémie.

Le dernier d'une série d'exemples ayant contribué à alimenter l'indécision populaire? Le premier ministre Stephen Harper a maladroitement hésité cette semaine lorsqu'on lui a demandé s'il allait se faire vacciner, pour ensuite répondre par l'affirmative. Des médecins tentent maintenant de faire valoir l'impact négatif que pourrait avoir le refus du vaccin. Le président de la Fédération des médecins spécialistes de Québec, Gaétan Barrette, a pris d'assaut YouTube, où il y annonce que sa famille et lui seront immunisés: «De grâce, cette année, ce n'est pas le temps de l'abstention!», implorait-il.

Santé Canada promet que les dernières vérifications entourant l'efficacité du vaccin seront bientôt terminées. Si la population rechignait quand même, optant pour la passivité, des milliers de décisions individuelles pourraient tous nous affaiblir, collectivement. L'opposition au vaccin augmentera les risques de contamination.

La recrudescence appréhendée du virus n'est pourtant plus théorique: en Colombie-Britannique, une femme de 26 ans est décédée dimanche dernier des suites de la grippe A. Elle était auparavant, semble-t-il, en parfaite santé.

On aura tout fait, hélas, pour faire passer de l'inquiétude à la perplexité, à ce faux aplomb que l'on pourrait regretter comme une négligence dévastatrice. Pour contrer l'incrédulité populaire, la campagne de vaccination devra être d'une efficacité extraordinaire lorsqu'elle se mettra en branle. Que les cliniques de vaccination soient accessibles, et nombreuses. Que les services publics, si on le peut, soient mis à profit, écoles, CLSC. Que les employeurs, s'ils offrent traditionnellement le vaccin contre la grippe saisonnière, soient appelés à collaborer, pourquoi pas? Il ne faut ajouter aucun obstacle additionnel sur la route des indécis.

machouinard@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
 Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directrice, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

La corruption en système

Les récents reportages de la SRC sur la corruption laissent songeur et, plus encore, inquiet. Or cela est-il vraiment nouveau? *Le Devoir* ne s'était-il pas attaqué à cela déjà sous Duplessis?

Mon auteur préféré sur le sujet de la corruption, de l'éthique et de la responsabilité est le regretté Alain Etchegoyen, qui, dès 1995, dans son livre intitulé *Le Corrupteur et le corrompu*, a écrit ceci qui colle bien à ce qui se passe dans la métropole et probablement ailleurs en province. Les quelques extraits qui suivent pourront servir à quelque explication. La langue qu'il utilise pour qualifier la chose diffère un peu de ce qui s'écrit ici, mais le propos et l'objet sont les mêmes, malheureusement.

«On doit d'ailleurs relever qu'un des aspects les plus graves de la corruption actuelle se situe à l'intersection de la collectivité locale et des services marchands. La plupart des affaires concernent des processus d'externalisation ou de sous-traitance qui affectent des services auparavant assurés par les collectivités locales. C'est précisément dans le passage au secteur privé que se jouent les scènes les plus institutionnelles de la corruption. [...] Dans certains cas, cette privatisation a érigé la corruption en

système, au point qu'elle peut sembler parfois avoir été le déterminant essentiel du passage au secteur privé.»

Et, sur les passages d'un secteur à l'autre, il ajoute: «L'accroissement des pantoufles, la désaffectation pour l'État d'élites formées pour le servir, le décalage des rémunérations, les débauchages quelquefois douteux constituent autant d'éléments dont on ne sait s'ils sont les causes ou les symptômes.»

Et, enfin, les corrupteurs «s'entendent en se répartissant les marchés: je te laisse cette ville, mais tu me laisses tranquille dans cette autre. Il s'agit là d'éviter une guerre sur les prix, quand on sait ce qu'il faudra intégrer de commissions ou de services de corruption dans les prix des prestations ou produits fournis».

Est-il besoin d'ajouter autre chose?

Jean-François Couture
 Sainte-Thècle, Mauricie, le 16 octobre 2009

Le mot «éthique» ne veut rien dire au PC

Pas encore assez satisfait d'inonder ma boîte aux lettres de dépliants partisans, voilà que les députés du Parti conservateur utilisent l'argent d'Ottawa pour faire de la petite politique.

L'utilisation du logo du PC sur les chèques de subvention du Canada révèle que le gouvernement Harper est prêt à utiliser toutes sortes de manœuvres pour mousser son image. Pire, qu'il est prêt à utiliser frauduleusement l'image de son parti en faisant croire que l'argent provient de son propre parti politique, ce qui n'est bien sûr pas le cas.

Durant la période estivale 2009, j'ai eu le privilège de recevoir une bonne dizaine de dépliants au goût parfois douteux de la part de députés du PC de l'Ouest canadien. Je me demandais alors comment il se faisait qu'un gars ou une fille de l'ouest prennent la peine de m'écrire, à mes frais, pour me souligner les bons coups de son parti et pour attaquer le Bloc québécois. Avec ce nouvel épisode de l'utilisation de l'argent d'Ottawa pour faire de la basse politique, je comprends maintenant que le Parti conservateur de M. Harper n'hésitera plus à utiliser n'importe quelle manœuvre pour vendre son parti. Que le mot «éthique» ne veut absolument plus rien dire au PC, pour qui la manipulation de l'opinion publique semble compter plus que tout.

Honte à cette formation politique rétrograde et éthiquement irresponsable.

Monique Lemieux
 Rimouski, le 16 octobre 2009

REVUE DE PRESSE

Plus ça change, plus c'est pareil

Manon Cornéliier

Personne n'approuve les nominations partisans des conservateurs ou encore leur manie d'utiliser chaque annonce publique pour faire de la publicité pour leur parti ou leur député local, mais personne n'est dupe non plus de l'indignation libérale. *Le National Post* n'exuse pas les conservateurs mais il relève qu'à une autre époque, il était bien pratique pour les libéraux d'avoir un sigle aux couleurs du pays.

Le patronage, le favoritisme et la promotion de ses intérêts choquent toujours les partis d'opposition, et les conservateurs ne faisaient pas exception, note Barbara Yaffe, du *Vancouver Sun*. Mais, comme les libéraux, cela ne les a pas empêchés, une fois au pouvoir, d'adopter avec enthousiasme ses pratiques, dit-elle. Et elle croit que le chef libéral Michael Ignatieff n'agirait pas différemment, en particulier au chapitre des nominations. «Stephen Harper peut se tenir la tête haute au côté de Jean Chrétien et consorts quand vient le temps d'offrir des emplois aux amis du parti», écrit-elle. Harper avait promis de faire le ménage, mais quand est venu le temps, en 2006, de créer sa commission des nominations, il a tenté d'en confier la direction à un collecteur de fonds du Parti conservateur, Gwyn Morgan. Quand l'opposition s'y est opposé, il a mis la clé dans la commission sans cesser les nominations. Et il n'a pas oublié les amis du régime, puisque ceux-ci représentaient la majorité des dernières nominations au Sénat. Malgré tout, dit-elle, Harper n'est pas pire que la plupart des autres premiers ministres, et elle note que les libéraux n'ont encore rien suggéré pour changer les choses.

John Ivison, du *National Post*, avertit toutefois les conservateurs. «Ils doivent savoir que rien n'enrage plus les électeurs que de se

faire acheter avec leur propre argent.» Ivison rappelle le coût payé par les libéraux pour avoir pris les fonds publics pour les leurs, dans le scandale des commandites. «Mais les conservateurs ont été élus pour mettre fin à cela», dit-il. Stephen Harper avait promis de remplacer la culture du «tout m'est dû» par celle de la responsabilité et de la reddition de comptes. Il semble l'avoir oublié, ajoute-t-il, en faisant référence à ces chèques en carton portant le sigle du Parti conservateur, le nom du député ou simplement sa signature, comme si tout cet argent était le leur. Selon Ivison, cela contrevient aux règles du Conseil du trésor selon lesquelles le gouvernement doit informer les citoyens au sujet de ses programmes et politiques d'une manière non partisane et conforme aux principes de la démocratie parlementaire canadienne et de la responsabilité ministérielle. De l'avis du journaliste, les conservateurs ont testé les limites de ces règles et cela pourrait leur faire du tort, au moment où les sondages leur sont favorables.

Colère

Don Martin, lui aussi du *National Post*, estime que les erreurs passées des libéraux ne justifient pas les écarts actuels des conservateurs. Offrir cela comme raison, comme certains l'ont fait cette semaine, ne fait qu'alimenter le cynisme à l'endroit d'Ottawa. «Le changement de gouvernement n'est rien de plus que l'arrivée de nouveaux chiens qui apprennent de vieux trucs.» Si une signature devait se trouver sur ces chèques géants, ce devrait être celle de nos enfants qui porteront le fardeau de toutes ces dépenses à crédit. Le chroniqueur convient que les libéraux avaient profité de leurs annonces pour se mettre en valeur, mais, à son avis, les conservateurs ont poussé la tactique à sa limite. Martin est choqué par la concentration des dépenses dans les cir-

conscriptions conservatrices, par le fait que le gouvernement a dépensé six fois plus pour la publicité de son plan de relance que pour sa campagne de sensibilisation sur la grippe H1N1. Et il y a les nominations et tout le reste. Martin trouve ironique que l'étalon de mesure des conservateurs pour juger un comportement acceptable soit celui qu'ont établi les libéraux par le passé.

Désabusement

Le Globe and Mail, lui, estime qu'on nage en pleine hypocrisie. Le quotidien dénonce le détournement des cérémonies publiques au profit du Parti conservateur, mais, quand il entend les libéraux demander au commissaire à l'éthique d'enquêter, il ne s'illusionne pas. Les libéraux, dit-il, ne cherchent que des munitions fraîches pour leurs attaques partisans. «Cela ne veut pas dire que leur indignation ne soit pas bienvenue. Le gouvernement fédéral s'est embarqué, avec son plan d'action économique, dans des dépenses de milliards de dollars destinées à réduire l'impact de la récession. Transformer le programme de stimulation économique en occasion de photos pour le Parti conservateur relève d'un bas opportunisme, aux dépens des Canadiens en difficulté.» *Le Globe* souligne aussi la manie du gouvernement de tapisser de photos de Stephen Harper le site Internet du parti d'action. «Même le gouvernement à parti unique de la Chine serait impressionné par le nombre de photos du premier ministre et de ses loyaux ministres dans un site censé être un lieu neutre où les Canadiens peuvent s'informer sur un programme fédéral.» Mais la vérité, au bout du compte, dit *le Globe*, c'est que conservateurs et libéraux ont eu maintes fois l'occasion de mettre fin à cette partisanerie mal placée et qu'aucun ne l'a fait.

mcorneliier@ledevoir.com

IDÉES

Changements climatiques et gouvernance

Partage de l'eau sur fond de tensions

FRÉDÉRIC LASSERRE

Directeur de l'Observatoire de recherches internationales sur l'eau (ORIE) et professeur au département de géographie de l'Université Laval

L'auteur a coordonné le Colloque sur la gouvernance de l'eau dans les Amériques, qui a eu lieu les 15 et 16 octobre à l'Université Laval.



À moins de trois mois de la conférence de Copenhague, qui doit permettre d'en arriver à un nouveau traité international pour contrer les changements climatiques, le récent sommet de New York tenu à la fin de septembre a clairement exposé les craintes d'un échec de la communauté internationale.

La concentration actuelle de CO₂ dans l'atmosphère est de 435 parties par million (ppm) et elle augmente de 2,5 ppm par an. À ce rythme, le seuil de 750 ppm sera atteint à la fin du siècle, ce qui entraînera un réchauffement potentiel de l'ordre de 5 °C, selon la communauté scientifique.

Les conséquences de ces bouleversements sur la disponibilité en eau sont encore mal connues. L'augmentation des températures et de l'évaporation induite se traduirait malgré tout par une diminution de l'eau disponible. [...]

Fonte des neiges

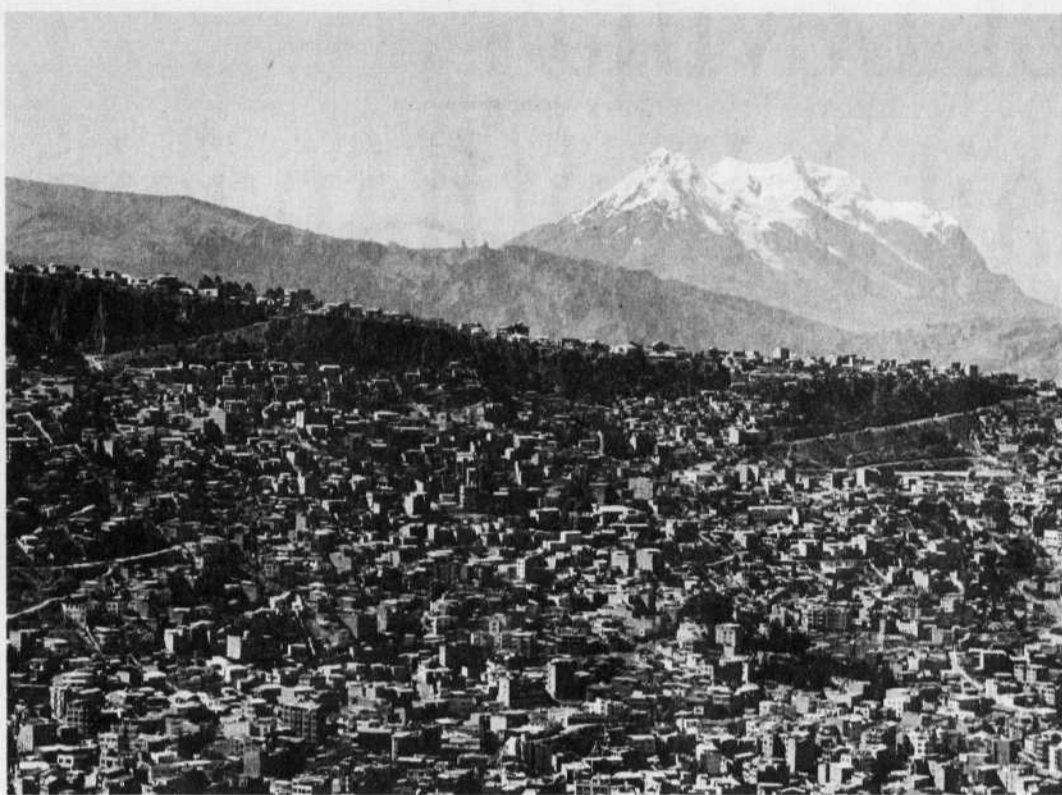
De nombreux glaciers affichent des retraits marqués, dans les Andes, dans l'Himalaya, ce qui provoque un gonflement actuel des rivières mais marquera à terme leur déclin si ces glaciers ne viennent à poursuivre leur fonte. Or de nombreuses régions dépendent de la fonte des neiges et des glaces pour leur alimentation en eau, à commencer par de grandes villes latino-américaines comme La Paz, Quito et Lima. En Asie centrale, 95 % du débit de l'Amou-Daria et du Syr-Daria, les deux fleuves qui drainent la région et permettent l'irrigation et l'alimentation en eau des villes, dépend des neiges et des glaciers des Tian shan. [...]

Prévisions

Or les modèles climatiques locaux laissent entrevoir une élévation des températures hivernales dans les Rocheuses: cela signifie qu'une portion plus grande des précipitations tomberont sous forme de pluie, qui ruissellera rapidement vers la mer, tout en faisant diminuer la quantité de neige qui s'accumule. Cette neige constitue un véritable réservoir naturel de la région pour le printemps et l'été, à un moment où les besoins en eau sont au plus haut.

Les prévisions du California Climate Change Center tablent sur une diminution minimale de 60 % du couvert neigeux à l'horizon 2070-2099, qui pourrait aller jusqu'à 80 % selon le scénario médian: une telle diminution se traduirait par une baisse de 30 % du débit moyen des cours d'eau régionaux à la fin du printemps.

L'alimentation en eau de grandes agglomérations comme Los Angeles, San Francisco, Phoenix, Las Vegas, tributaires du Colorado ou d'autres fleuves alimentés par la fonte des neiges, serait sévèrement perturbée, ainsi que l'irrigation



Comme de nombreuses autres régions du monde, la ville de La Paz, en Bolivie, dépend de la fonte des neiges et des glaces pour son alimentation en eau.

et la production d'hydroélectricité. La pression serait forte pour la construction de nouveaux grands barrages, pour turbiner davantage, mais aussi pour retenir plus d'eau, qui s'écoulerait de plus en plus en hiver du fait de l'augmentation des pluies, et non plus au printemps et en été.

Agriculture

Il est aussi probable que cette diminution de la quantité d'eau disponible attisera les tensions déjà perceptibles entre les différents secteurs de la demande: villes, agriculteurs, industrie, écologistes. Depuis plusieurs années déjà, notamment en Californie, le secteur de l'agriculture irriguée est la cible de critiques de plus en plus vives, du fait de la proportion majeure de l'eau qu'il consomme.

En effet, plus de 80 % des volumes consommés dans la région sont absorbés par les agriculteurs, lesquels ne paient qu'une somme dérisoire pour leur eau, facturée jusqu'à 50 fois moins cher qu'aux industries et aux citoyens. Il n'est donc pas étonnant, dans ces conditions, que les techniques d'irrigation économes en eau (aspersion, goutte à goutte) soient peu déployées dans le bassin du Colorado et en Californie: pourquoi les agriculteurs investiraient-ils pour économiser une ressource à laquelle ils ont accès pour presque rien? Les critiques à l'endroit de ces subventions déguisées bénéficiant au secteur agricole alimentent tout un débat, aux États-Unis, sur l'importance d'encourager des usages plus responsables par l'augmentation des prix de l'eau consommée par l'irrigation.

Des projets

C'est dans ce contexte que certains projets de transfert massif nord-américains ont été remis au goût du jour, notamment pour faire la promotion du potentiel de l'exportation d'eau depuis le Ca-

nada vers le sud-ouest des États-Unis. Ils sont toutefois peu susceptibles de se réaliser; l'eau que ces projets pourraient acheminer est trop chère pour les villes, les industries et les agriculteurs.

En combinant une approche de gestion de la demande et de l'offre, bon nombre de villes américaines ont réussi à maîtriser l'accroissement de leur demande. Trop contestés, trop dangereux pour l'environnement et surtout beaucoup trop chers, ces projets de transfert continental ne sont retenus comme solutions possibles par aucun organisme public de gestion de l'eau aux États-Unis.

Gouvernance

L'option d'un accroissement massif des quantités disponibles n'est donc guère envisageable, et le dessalement, bien qu'en expansion rapide sur la côte ouest, ne produira jamais une eau assez bon marché pour le secteur agricole. Les tensions pour le partage de la ressource, déjà perceptibles, risquent donc fort de se voir attisées si les scénarios de changements climatiques se confirment. Elles posent donc clairement la question de la gouvernance de la ressource: comment la gérer? À quels usages accorder la priorité? Quelles adaptations encourager?

Déjà, des accords ont été signés entre villes et agriculteurs pour le rachat massif des droits d'eau de ces derniers. Il est probable que la pression s'exercera sur le secteur agricole pour la vente ou la cession d'une part des volumes d'eau qu'il consomme iront en s'accroissant, mais ce ne sera pas sans susciter de vives oppositions. C'est ainsi que les changements climatiques, par leur impact sur la disponibilité en eau, appelleront une solution politique mobilisant tous les secteurs de la demande.

Les transferts d'eau Canada-États-Unis

PATRICK FOREST

Postdoctorant en géographie à l'Université McGill
L'auteur a prononcé une allocution dans le cadre du

Colloque sur la gouvernance de l'eau dans les Amériques, à l'Université Laval.

L'intérêt de la population canadienne pour l'eau demeure pour le moins paradoxal. Celle-ci a fait connaître haut et fort son attachement à l'eau, mais ses actions contredisent très souvent son discours. Les Européens, et avant eux les Américains, ont exploité le réseau hydrologique à des fins d'exploration, de colonisation et de mise en valeur du territoire. Graduellement, cette appropriation de l'eau-ressource s'est traduite par une modification en profondeur de l'hydropaysage canadien. En favorisant la construction de barrages hydroélectriques et le détournement de rivières nordiques, les provinces, et certaines entreprises, ont favorisé leur développement économique par l'obtention d'une énergie à bon marché.

Cette «mise en valeur» a entraîné la disparition progressive des dernières rivières dépourvues d'ouvrages de retenue, en plus de polluer les cours d'eau. Les Canadiens sont devenus maîtres dans l'art de manipuler leurs ressources hydrologiques.

L'hydronationalisme

L'omniprésence et l'abondance de l'eau ont marqué l'imaginaire collectif, contribuant à en faire l'un des fondements de l'identité canadienne. Si les Canadiens persistent à vendre leur sol (sables bitumineux), il en va tout autrement pour l'eau, objet d'un «hydronationalisme» actif de la

part de la société civile.

Pour certains groupes de la société civile, l'ALENA a permis d'attirer l'attention de la population sur la question des exportations d'eau et de galvaniser leurs troupes derrière la bannière du nationalisme. Devant le militantisme et la mobilisation des citoyens, le gouvernement fédéral et les provinces ont d'ailleurs procédé à l'adoption d'un appareillage législatif censé empêcher les transferts d'eau en vrac à l'extérieur du pays. Pour plusieurs, le combat semble avoir été gagné. D'où l'impression qu'il n'y a pas, à l'heure actuelle, de transferts d'eau en vrac à l'extérieur du pays. Mais est-ce le cas?

Approvisionnement

Le gouvernement fédéral et les provinces ont reconnu l'impossibilité d'interdire totalement les transferts d'eau en vrac à l'extérieur du pays. Toutes les mesures législatives qui ont été adoptées comportent des exceptions, l'une d'entre elles concernant les approvisionnements transfrontaliers locaux.

La frontière canado-américaine forme le théâtre d'intenses échanges entre les collectivités des deux pays. Depuis quelques décennies, celles-ci œuvrent à la résolution conjointe des problèmes locaux qui les affectent. La construction de nouvelles infrastructures soulève d'importantes contraintes monétaires que certaines collectivités ne peuvent assumer seules. Pour d'autres, l'avènement de situations de pénurie d'eau à caractère qualitatif ou quantitatif constitue autant de défis qu'un partenariat est le mieux à même de résoudre. [...]

Des approvisionnements se sont développés indépendamment les uns des autres, de manière

autonome et en fonction des besoins locaux. Ils consistent en la jonction, à la frontière, de systèmes d'adduction en eau par le biais d'aqueducs, dont le diamètre maximal recensé atteint 66 centimètres (26 pouces). Toutes les provinces partageant une frontière avec les États-Unis hébergent de tels échanges sur leur territoire, mais seulement douze collectivités canadiennes sont concernées. [...]

À titre d'exemple, l'approvisionnement transfrontalier local le plus abouti est certainement celui desservant Stanstead (Québec) et Derby Line (Vermont). De 1906 à 1996, l'eau provenait d'un réservoir situé du côté vermontois. Depuis, cette eau provient de puits situés en territoire québécois. Elle se dirige ensuite vers le nouveau réservoir localisé dans le village de Derby Line, avant de circuler dans l'ensemble du système par le biais de nombreux aqueducs transfrontaliers.

Et l'ALENA?

Ces approvisionnements transfrontaliers locaux pourraient-ils faire de l'eau à l'état naturel un produit en vertu de l'ALENA? Non, puisque l'eau fait l'objet d'une extraction avant d'être traitée et distribuée par l'action de l'homme. Elle n'est plus à l'état naturel. Cependant, cette même eau ne fait pas l'objet de transactions commerciales dans le cadre desquelles les acheteurs et les vendeurs fixeraient les prix au sein d'un libre marché.

Ces transferts se limitent à un approvisionnement d'eau potable destinée à une consommation locale dans le contexte d'un service public. Il n'y a donc pas exportation d'un produit, mais plutôt un transfert non commercial qui est une partie constituante d'un système permettant l'adduction d'eau potable jusqu'à la frontière.

L'intouchable



DENISE BOMBARDIER

Il règne en quelque sorte sur la presse et, en apparence à son corps défendant, il est devenu le moralisateur en chef de fans éblouis par sa plume aussi dévastatrice qu'agile, son intelligence vitriolique et perverse et son snobisme inclassable et inoxydable. Depuis des décennies, il entraîne ses lecteurs dans des voies savonneuses dont lui seul connaît les issues puisqu'il en définit lui-même les contours.

Monsieur Pierre Foglia, chroniqueur de son métier, est un janséniste à rebours, obsédé d'être systématiquement hors normes, hors pistes et hors catégories. C'est un séducteur abrasif qui, à la manière du carajou, étripe ceux, nombreux, qui l'idolâtrèrent. Il fantasme publiquement pour ceux qui le font privement et sa posture est toujours celle du précipice.

Les cloaques, les zones marécageuses, les bouges de tous genres appartiennent aussi à sa géographie personnelle. Il avance sur des terrains minés, indifférent au fait que ceux qui le suivent religieusement perdent un membre dans l'explosion, car sa notoriété et son statut de gourou de tous les affranchissements le mettent, lui, à l'abri des dommages collatéraux. Il ne se mouille pas, il arrose. Par ses écrits, et avec quel style, il prend un plaisir sournois à semer le trouble dans les esprits. Les naïfs n'y voient que du feu, inconscients du mépris qu'il leur distille, et les pervers se régalaient.

Monsieur le chroniqueur aime l'idée de pousser toujours de l'avant les limites des tabous et autres interdits. Cette semaine, en voulant vacciner contre l'hystérie (le titre de sa chronique) tous ceux que dégoûte la pédophilie, il bascule dans une banalisation de celle-ci à travers des citations du philosophe René Girard rapportées par une de ses lectrices universitaires. C'est qu'il se protège, monsieur Foglia. Il sait user des commentaires de ses lecteurs (qu'on n'a pas lus, évidemment, d'où l'impossibilité de vérifier les faits) pour parvenir à sa démonstration.

Ainsi, une lectrice lui raconte qu'une amie d'adolescence lui a confié un jour que son père lui avait inséré les doigts dans le vagin. Sa lectrice fut horrifiée, mais elle ajoute que la jeune fille prétendait ne pas être traumatisée et qu'en plus elle n'avait pas détesté cette caresse paternelle. La lectrice concluait en se demandant si sa réaction scandalisée n'avait pas causé plus de dommage à son amie que l'abus du père. Monsieur Foglia cite d'autres témoignages, toujours de lecteurs, qui vont dans le même sens de la banalisation d'actes pédophiles. Ce sont «des voix qui dérangent parce qu'elles disent tout haut des vérités qu'on n'entend jamais», écrit le chroniqueur.

A jouer les Sigmund Freud en s'aventurant dans les abysses de la psychologie des profonds avec peu seuls arguments des témoignages de gens dérangeants, parce que dérangés eux-mêmes, il y a un risque de ne plus retrouver la sortie. À trop vouloir singulariser sa pensée, à mettre de l'avant la marginalité et la déviance dans un effet de mode et de tendance, on risque tous les dérapages. Monsieur Foglia, dans ses écrits, n'est pas en train de discourir assis sur sa bicyclette en regardant les prés du Vermont ou dans sa maison de campagne avec sa fiancée et ses voisins. Son délire journalistique, aussi talentueux soit-il, comporte aussi des limites qui sont liées à la responsabilité que doivent assumer ceux qui exercent un métier public.

L'obsession manifeste du chroniqueur pour l'exacerbation a concouru à son succès, mais elle peut aussi finir par entraîner sa perte. À ce jour, monsieur Foglia a réussi à écrire des horreurs, à briser des réputations, à ridiculiser de pauvres gens et avant tout à imposer sa loi: celle du style que des générations d'étudiants en journalisme ont tenté de copier sans son talent, ni sa maîtrise de la langue, qu'il s'est appliqué à déconstruire parfois, luxe que seuls les vrais lettrés se permettent.

Son ton affiné pour mieux trancher la gorge de ses rares contradicteurs sert de défouloir à ceux qui s'écrasent devant toutes autorités, ne pouvant bénéficier de l'immunité de leur gourou. Ce ton construit sur l'arrogance, sur une forme de mépris affiché pour les gens trop lisses, trop maladivement conformistes, ternes ou peureux. Monsieur Foglia impose sa loi aussi par une pensée entièrement au service de sa propre cause et de son propre mythe, et il faudrait ajouter, de sa propre angoisse. Car les textes du chroniqueur transpirent l'angoisse et c'est sans doute par là qu'il arrive à nous émouvoir parfois.

Monsieur Foglia fait peur. Personne n'ose l'affronter, le contredire et encore moins le ridiculiser. C'est le seul personnage public qui apparait intouchable et c'est sans doute cette omnipotence qu'on lui reconnaît qui lui permet de signer des textes aussi douteux et pervers que ceux cités plus haut. Mais il y a des failles chez le chroniqueur. Sa haine des boss et des riches dont il épargne ses propres patrons, son dédain des parvenus, des gentils sincères et des vedettes populaires et son attrait pour les forts en gueule et les tordus, à condition qu'ils appartiennent à sa propre mouvance.

Cette semaine, sa prétendue attaque contre l'hystérie antipédophile démonte la mécanique Foglia et le rend moins intouchable.

denbombardier@videotron.ca

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Stéphane Baillargeon (général), Clairandree Cauchy (éducation), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Sossy (santé), Alexandre Shields (général), Philippe Pagnieu (papiers), information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque (reporter), information culturelle : Michel Belair (théâtre et cahier Culture), Guillaume Bourgaud-Côté (reporter), Paul Cauchon (médiat), Frédéric Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (papiers cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (papiers), information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Eric Desrosiers (reporter), Claude Turcotte (reporter), Dominique Remy (papiers), information internationale : Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (papiers international, page éditoriale et cahier Perspectives), Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), Michel Garsneau (caricaturiste), Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices), Benoît Mungier (responsable du site Internet), Émilie Folie-Boivin et Vincent Cauchy (commis Internet), Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction), Jean-Jacques Coulombe et Étienne Plamondon-Emond (commis à la rédaction), DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Olivier Spéciel (Québec), Monique Bhérier (Ottawa), PUBLICITÉ Julie Chrétien (directrice adjointe), Amélie Bessette, Jean de Billy, Jennifer Bouly-Demers, Jean-François Bossé, Manon Boillard, Marlène Côté, Richard Douangmal, Amélie Maltais, Claire Paquet, Elyssa Portier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebail (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire), PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beauvais, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Luce Houde-Brisebois, Jean-Robert Divers (responsable promotion), ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilaykova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

PHILOSOPHIE

LE DEVOIR DE PHILO

Emmanuel Levinas s'opposerait à l'euthanasie

Depuis février 2006, deux fois par mois, *Le Devoir* propose à des professeurs de philosophie ou d'histoire, mais aussi à d'autres auteurs passionnés d'idées, d'histoire des idées, de relever un défi: décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un penseur marquant. Cette semaine, au moment où le débat sur l'euthanasie revient à l'avant-plan, échange avec le professeur Thomas De Koninck.

ANTOINE ROBITAILLE

■ **Le Devoir.** À partir d'un sondage effectué auprès des médecins spécialistes, on affirmait cette semaine que 75 % d'entre eux seraient favorables à la légalisation de l'euthanasie. Pour vous, ce mot a une consonance avec un adjectif terrifiant, «nazi». Et ce, même si les deux mots n'ont aucune racine commune.

Thomas De Koninck. Aucune parenté lexicale, en effet. Mais la consonance, comme vous dites, nous rappelle que le nazisme a réintroduit en Occident la pratique euthanasique: le procès de Nuremberg a révélé que, de 1939 à 1941, les nazis ont supprimé plus de 70 000 personnes en alléguant que leur vie était «sans valeur».

Il ne faut pas manquer de lire à ce sujet le désormais classique ouvrage de Vivien

Le procès de Nuremberg a révélé que, de 1939 à 1941, les nazis ont supprimé plus de 70 000 personnes en alléguant que leur vie était «sans valeur»

Spitz sur les médecins nazis, *Doctors from Hell*. Par la même occasion, il faudrait se demander pourquoi, en revanche, le serment d'Hippocrate est si clairement opposé à l'euthanasie: «Jamais je ne remettrai du poison, même si on me le demande, et je ne conseillerai pas d'y recourir».

■ Les nazis, au fait, ont emprisonné Emmanuel Levinas (1905-1995), dont la conception de la mort, selon vous, pourrait en faire un opposant à l'euthanasie.

Oui. On ne parle pas seulement d'euthanasie aujourd'hui, mais de «suicide assisté». Or que dit Levinas du suicide? Il soutient que c'est «un concept contradictoire». Pourquoi? C'est toute sa conception de la mort qui est en cause ici. Il y a, selon lui, une «impossibilité d'assumer la mort». Plusieurs auteurs estiment que la mort est «néant». Justement, pour Levinas, «le néant est impossible».

L'angoisse n'est donc pas de mourir, mais bien plutôt de ne pas mourir. «Le maintenant, c'est le fait que je suis maître, maître du possible, maître de saisir le possible. La mort n'est jamais maintenant», écrit-il. A ses yeux, Hamlet, de Shakespeare, est un «long témoignage» de l'impossibilité d'assumer la mort. «To be or not to be» est une prise de conscience de cette impossibilité de s'annuler. Levinas alla jusqu'à prononcer cette phrase magnifique: «Il me semble parfois que toute la philosophie n'est qu'une méditation de Shakespeare.»

Philosophie du visage

■ Si je comprends bien, je ne connaîtrai ma mort que lorsque, vivant toujours, je mourrai — dans l'instant même de ma mort — mais la conscience de la mort ne peut autrement être que celle d'autrui.

C'est une bonne façon de le résumer. D'ailleurs, Levinas a su mettre admirablement en relief la dimension éthique des rapports proprement humains; à l'instar de la beauté, la vulnérabilité de l'humain en tant que tel, oblige. Cela apparaît avant tout dans la saisie du visage humain. Son premier grand ouvrage, *Totalité et infini*, parle longuement du visage, qui est donné à la vision d'autrui, jamais à soi. Je ne verrai jamais mon propre visage, sinon en des reflets. Notre propre corps est tourné d'emblée vers l'autre. Ce «face-à-face» démontre

aussi bien qu'autrui est celui ou celle que je ne peux pas inventer. Il résiste de toute son altérité à sa réduction «au même que moi». A proprement parler, envisager n'est pas fixer du regard le front, le nez, la bouche, le menton, etc., mais c'est fixer avant tout les yeux; et plus exactement leur centre, la pupille, et ainsi le regard de l'autre, qui est au-delà de la perception. L'accès au visage ne se réduit justement pas à la perception sensible. Le regard y voit un regard invisible qui le voit.

■ C'est donc cette philosophie du visage qui le rendrait rétif à l'euthanasie et au suicide assisté.

Je le crois, car pour lui, il y a dans le visage une «pauvreté essentielle». Il est nu et dénué, exposé et menacé — dépendance qu'on essaie parfois de masquer en prenant des poses ou en tentant de se donner une contenance. Il n'empêche que le visage a un sens à lui seul. Dans les yeux sans défense de l'autre se lit le commande-

ment «Tu ne tueras point», interdiction qui ne rend pas le meurtre impossible, certes, car il s'agit d'une exigence éthique, mais qui explique pourquoi le meurtrier est incapable de regarder sa victime dans les yeux.

Responsabilité pour autrui

■ On invoque aujourd'hui des raisons humanitaires pour justifier l'euthanasie. Au fond, c'est par altruisme qu'on donnerait la mort. J'ai l'impression, en vous écoutant, que Levinas verrait les choses autrement.

Ça me semble clair. Soulignons que la responsabilité pour autrui est un des thèmes principaux du dernier grand ouvrage de Levinas, *Autrement qu'être ou au-delà de l'essence* (titre qui renvoie expressément au VI^e livre de *La République*, où Platon déclare que le bien est «au-delà de l'essence»). Ce thème va de pair avec celui du visage et revêt lui aussi, aujourd'hui, une pertinence accrue du fait des débats actuels et à venir autour de l'euthanasie et du suicide assisté.

■ Je ne suis pas certain de comprendre. Pouvez-vous expliquer davantage le lien que vous faites?

Dans l'optique de Levinas, la prise de conscience de ma responsabilité première découle de l'analyse du visage. Dès lors qu'autrui me regarde, au sens que je viens de décrire, j'en suis responsable; bien plus, «la responsabilité est initialement

pour autrui», écrit-il dans *Éthique et infini*.

La relation entre nous est même asymétrique: «Au départ peu m'importe ce qu'autrui est à mon égard, c'est son affaire à lui; pour moi, il est avant tout celui dont je suis responsable» (*Entre nous*, p. 123). C'est à partir du visage, de ma responsabilité pour autrui, qu'apparaît la justice, ou, mieux, l'équité — chaque autrui étant unique — et que se révèle, plus profondément encore, «la sagesse de l'amour».

Être responsable, le mot l'indique, c'est répondre «de», mais c'est d'abord répondre «à». Autrement dit, je suis obligé de répondre à l'appel du visage de l'autre, à son autorité, à sa commande, tout particulièrement à travers la souffrance.

■ Justement, si la souffrance de l'autre devant moi est intolérable, si sa vie n'est plus que souffrances et que son visage dit qu'il veut en finir, que faire?

Oh, chez Levinas, le regard interdit le meurtre. Même chez celui ou celle qui demanderait qu'on soulage sa souffrance en le ou la faisant mourir, son regard dirait le contraire.

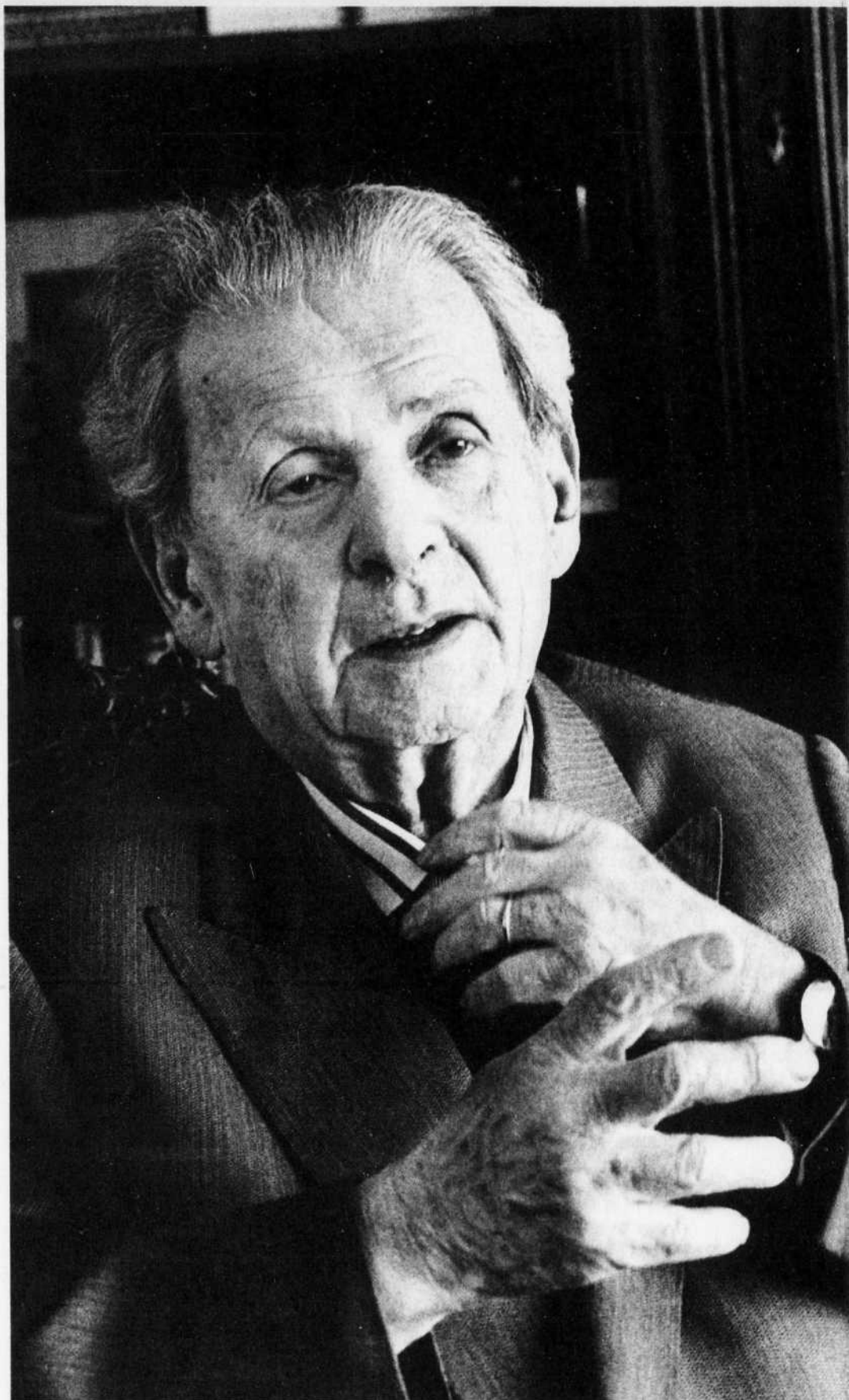
Il ne faut pas conclure que c'est une optique qui ignore la souffrance, bien au contraire. Levinas marque avec force le fait que «la souffrance physique, à tous ses degrés, est une impossibilité de se détacher de l'instinct de l'existence», et qu'il y a dans la douleur et la souffrance une «absence de tout refuge», une «impossibilité de fuir et de reculer».

Je crois qu'on peut voir ici toute la portée de la remarque suivante de Levinas, en parfaite cohésion avec les précédentes: «L'épreuve suprême de la liberté n'est pas la mort, mais la souffrance» (*Totalité et infini*, p. 216). C'est à cette épreuve de la souffrance que médecins, infirmières ou infirmiers et toute personne humaine concernée ont à répondre, en réalité.

■ En somme, selon vous, dans une perspective levinassienne, d'accord pour soulager les souffrances, mais certainement pas en donnant la mort.

Tout à fait. La douleur peut avoir des effets aliénants, on le sait. En atténuant les souffrances sans toutefois rendre inconscient, les soins appropriés peuvent procurer une détente psychique et organique propice à une meilleure présence à soi (et aux autres) en cet instant crucial.

Comme dit Tolstoï dans *La Mort d'Ivan Illich*, «l'importance de cet instant est définitive». Car il s'agit de l'instant où l'on peut encore tout accepter et se réconcilier, ou tout rejeter, selon le cas; l'instant de la toute



BRACHA L. ETTINGER

Le philosophe Emmanuel Levinas: «Au départ peu m'importe ce qu'autrui est à mon égard, c'est son affaire à lui; pour moi, il est avant tout celui dont je suis responsable» (*Entre nous*).

dernière chance de reconnaître, voire de donner, en son for intérieur, un sens définitif à sa vie, quoi qu'il paraisse à l'extérieur.

Ma responsabilité pour autrui atteint son point culminant devant sa mort, ce dernier acte de la vie humaine qui appartient à l'ensemble de celle-ci et détermine tout ce qui a précédé, en bien ou en mal. De sorte qu'on ne devrait jamais empêcher qui que ce soit de le vivre aussi librement que possible, et qu'on doit au contraire favoriser du mieux qu'on peut l'exercice de cette liberté.

■ Malgré tout, vous ne diriez sûrement pas que les partisans contemporains de l'euthanasie sont des nazis? En tout cas, dans le monde actuel, avec les technologies dont nous disposons, avec les procédures strictes pour s'assurer du consentement du souffrant, l'euthanasie est-elle encore un meurtre?

Il ne faut pas craindre de reconnaître aux mots leur sens exact. Euthanasie, c'est donner la mort. Le suicide assisté, comme le suicide tout court, est un homicide. En se tuant, seul ou se faisant aider, on tue un être humain.

Il est vrai que la demande d'euthanasie sous l'empire de la douleur et de la souffrance est un appel à la responsabilité pour autrui. Mais justement, cela impose d'interpréter correctement cette demande. Et ce n'est pas facile. Je crois que, la plupart du temps, cela appelle autre chose que la fin de la vie. Pensons à la fable de La Fon-

taine, *La Mort et le bûcheron*, reprise d'Esopé, où il décrit un malheureux qui appelle «la mort à son secours», mais qui n'en veut plus du tout aussitôt qu'elle se montre. «Plutôt souffrir que mourir» sera son dernier mot. Or un mémoire sur l'euthanasie et le suicide assisté, présenté par un groupe de médecins le 27 août dernier, va dans le même sens. On y lit que «la pratique de la médecine nous enseigne que les patients qui expriment le désir de mourir le font le plus souvent parce qu'ils ont besoin de réconfort, qu'ils sont déprimés ou que leurs symptômes ou leurs douleurs ne sont pas bien contrôlés. [...] Les patients qui demandent à mourir changent aussi souvent d'idée avec le temps.»

■ Malgré ce risque, plusieurs estiment que l'euthanasie permet de mourir dans la dignité.

Comme si quelqu'un de souffrant avait perdu sa dignité. Non, celle-ci est inaliénable. Le visage humain et la responsabilité qu'il engage obligent au contraire au respect absolu de cette dignité de tout être humain, quel qu'il soit, à tout instant de sa vie.

Sans compter qu'il faudrait être bien naïf pour ne point entrevoir les abus auxquels la légalisation de l'euthanasie donnerait lieu. Quelle belle façon de se débarrasser de quelqu'un afin d'accélérer un héritage, par exemple, que de prétendre qu'il ou elle nous a supplié de faire le beau geste humanitaire de soulager sa souffrance en l'euthanasiant — d'autant plus désinté-

ressé que ce fut à sa demande expresse! Comment ne pas anticiper la pente glissante vers la barbarie où conduit, une fois légalisée, la possibilité d'éliminer en douce, le regard clair, celles et ceux que la faiblesse, la pauvreté, les handicaps vouent à une vie jugée désormais «sans valeur» par les puissants qui en décideront.

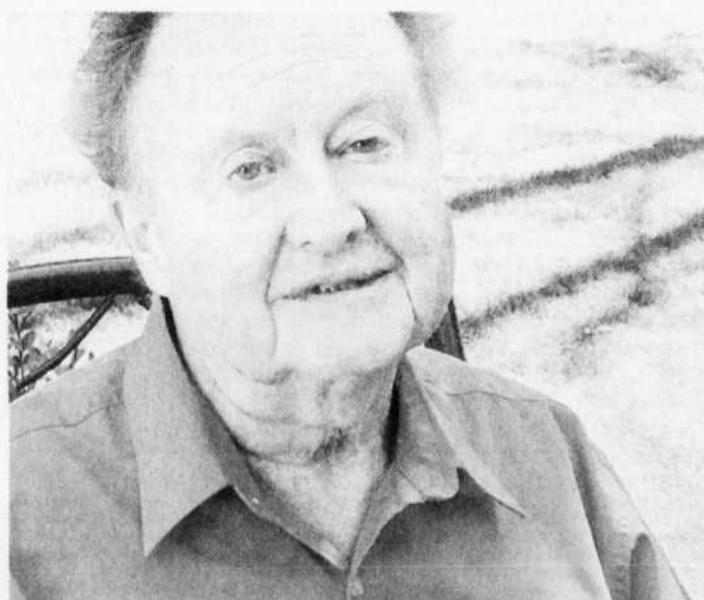
Vous invoquiez plus tôt la technologie. Notre monde actuel, si riche en techniques, est taraboué par une grave incapacité de donner un sens à la souffrance et à la mort, de donner, à vrai dire, un sens à la vie humaine elle-même, pour soi-même et pour les générations qui suivent.

Au contraire, grâce à des pensées comme celle de Levinas, on retrouve une définition de la philosophie très ancienne: *meletè thanatou* (Platon, *Phédon*, 81 a 1), ce qui signifie «méditer sur» ou «s'exercer à la mort».

Le Devoir

Thomas De Koninck est professeur à l'Université Laval et est titulaire de la Chaire «La philosophie dans le monde actuel». Dernier ouvrage paru: *Aristote, l'intelligence et Dieu*, Paris, Presses universitaires de France, 2008.

Des suggestions, des commentaires? Écrivez à Antoine Robitaille: arobitaille@ledevoir.com. Pour lire ou relire les anciens textes du Devoir de philo ou du Devoir d'histoire: www.ledevoir.com/societe/devoir_philo.



ARCHIVES PERSONNELLES

Thomas De Koninck: «Chez Levinas, le regard interdit le meurtre. Même chez celui ou celle qui demanderait qu'on soulage sa souffrance en le ou la faisant mourir, son regard dirait le contraire.»